

tains engagements dont le plus sérieux était le service militaire. En un mot, elle abdique son indépendance pour conserver sa sécurité.

C'était là une modification considérable, non seulement dans la nature de la propriété, mais encore dans la condition sociale du propriétaire.

Ce fait eut une immense portée en généralisant la féodalité. Notre histoire en contient nombre d'exemples. Je n'en citerai que trois pour le moment ; les autres viendront en traitant des accroissements territoriaux.

Au temps de Guichard, le château de Montmerle appartenait à une famille puissante, dite des Enchaînés. Le chef de cette famille s'appelait Robert, il était lié avec Guichard. On le trouve à plusieurs reprises témoin dans les actes passés par le sire de Beaujeu, notamment loin de l'acquisition de Cenves. Robert l'Enchaîné entreprit le voyage de la Terre-Sainte. Sa femme, saisie comme lui du saint délire, voulut l'accompagner. Mais l'argent manquait. Guichard de Beaujeu, dont les richesses faisaient bruit, fut prié de se rendre à Montmerle. L'occasion était de celles qu'on ne laisse pas échapper. Montmerle, pittoresquement situé sur une légère éminence aux bords de la Saône, presque en face de Belleville, est une porte des Dombes. L'affaire fut tôt conclue. Elle se fit comme toutes celles du même genre. Robert céda au sire de Beaujeu son château de Montmerle, toutes ses possessions en *alleu*, soit à Montmerle, soit à Châtillon et au château de Châtillon. La femme consentit. La donation faite, Guichard remit en fief, à charge d'hommage, les domaines qui venaient de lui être cédés, aux trois fils de Robert, Guillaume, Bertrand et Bérard.

Cet acte important fut passé à Montmerle, les jour et fête des martyrs Fabien et Sébastien (1120), en présence de Durand des Étoux, Étienne de Marchampt, Étienne de